

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt, le quatre février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Etaient présents : M. Daniel BLIER, Mme Annie FOUQUET-ALARY, M. François ROCHELLE, Mme Jocelyne AUBERT, M. Yohan CAPITAINE, Mme Sylvie COLLIN, M. Christophe GACEM, Mme Marion HAAS, M. Yvan LEMETEYER, Mme Sophie MAO, Mme Anne POUSSIELGUE, M. Benoît RABEL, M. Sébastien RAULT, M. Claude THEAULT.

Absents : M. Jérôme LECLERCQ, M. Jean-Michel LERIVRAY, Mme Danielle RENARD, Mme Chantal RENAULT.

Secrétaire : M. CAPITAINE.

**Compte-rendu de la précédente réunion :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

**Délégation à Mme le Maire pour modifier la régie comptable de recettes existante :**

*Délibération n° 2020/02/04-01.*

Mme le Maire rappelle l'existence à la commune d'une régie de recettes qui sert à l'encaissement des divers produits : photocopies, recettes liées à l'utilisation de la salle de sports, du tennis extérieur et acomptes versés lors de la réservation de la salle socioculturelle. Les modalités de fonctionnement de cette régie auraient besoin d'être remises à jour (par exemples : possibilité d'ouverture d'un compte DFT (Dépôts de Fonds au Trésor), de diversification des modes de paiement (virement), montants de l'encaisse, du fonds de caisse....)

Il est donc proposé au conseil de donner délégation à Mme le Maire pour l'autoriser à modifier la régie comptable (la délibération du 22/04/2014 ne prévoyant la délégation que pour la création de régies comptables).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

**Mise à jour du tableau de classement dans la voirie communale suite aux rétrocessions de l'Etat des voies parallèles à la RN 175.**

*Délibération n° 2020/02/04-02.*

Mme le Maire rappelle que suite à la délibération du conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et à l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2015, les voies parallèles à la RN 175 ont été déclassées de la voirie nationale vers la voirie communale.

**COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE**  
*Conseil municipal du 04/02/2020*

Ces voies n'ayant pas eu à ce jour de numérotation et d'appellation ; il convient de mettre à jour le tableau de classement des voies communales et de les prendre en compte dans le linéaire total de voirie.

Proposition de mise à jour du tableau :

N° voie	Appellation	( <i>ex références cadastrales convention</i> ) Désignation des points d'origine et d'extrémité	Longueur en mètres linéaires classée au titre de la présente délibération
11	VC n° 11 de la Haute Guette  (il n'y a pas lieu de créer un nouveau n° de voie mais d'ajouter la portion rétrocedée de 395 ml qui est la continuité de la VC n° 11 actuelle)	( <i>ex références cadastrales sur convention : Secteur 4B - ZD dp2</i> )  La longueur totale de la VC n° 11 est désormais de 845 ml (450 + 395). Désormais part du Casseul, vers la Haute Guette et aboutit à la VC 10.	395 ml
47	VC n° 47 des Ardillers  (il n'y a pas lieu de créer un nouveau n° de voie mais d'ajouter la portion rétrocedée de 770 ml qui est la continuité de la VC n° 47 actuelle)	( <i>ex références cadastrales sur convention : Secteur 4B – ZC dp1 + ZD dp1</i> )  La longueur totale de la VC n° 47 est désormais de 1 400 ml (630 + 770). Désormais part de la RD 556 vers les Ardillers, aboutit et longe le Parc de la Baie	770 ml
57	VC 57 du Chardron	Part de la RD 456 à la Croix Verte et se termine à la limite avec la commune d'Avranches – côté ouest de la RN 175 <i>(ex références cadastrales sur convention : secteur 3 - ZP dp2 + ZB dp2 + ZA dp1)</i>	895 ml
58	VC 58 des Vignes	Part de la RD 456 et se termine à la limite avec la commune d'Avranches – côté est de la RN 175	680 ml

**COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE**  
*Conseil municipal du 04/02/2020*

		<i>(ex références cadastrales sur convention : Secteur 3 - ZB dp3+ ZA dp2 + A dp1)</i>	
		TOTAL	2 740 ml

En ce qui concerne les deux petites portions ci-dessous, il n'y a pas lieu d'ajouter de linéaire de voirie car il s'avère qu'elles avaient déjà été comptabilisées par anticipation dans la délibération du 03/11/2005 de renumérotation globale des voies avant que la cession ne soit finalisée.

lieu	<i>(ex références cadastrales convention) - Désignation des points d'origine et d'extrémité</i>	Voie communale
Le Grand Manoir	<i>ex références cadastrales sur convention : Secteur 4A - ZB dp1</i>	La longueur figure déjà dans la longueur totale de VC 46 du Grand Manoir (il n'y a pas lieu d'ajouter de linéaire dans le total de voirie)
La Chesnaie	<i>ex références cadastrales sur convention : secteur 3 - ZB dp1</i>	La longueur figure déjà dans la longueur totale de VC 23 de la Chesnaie (il n'y a pas lieu d'ajouter de linéaire dans le total de voirie)

La nouvelle longueur totale de la voirie communale est donc de **37 121 mètres linéaires** (33 701 ml + 2 740 ml).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

**Préparation budgétaire 2020 - section d'investissement.**

*Délibération n° 2020/02/04-03.*

Afin de préparer le budget dont le vote est prévu début mars, des propositions d'inscriptions budgétaires en section d'investissement sont présentées au conseil.

Les principales dépenses, outre le report du déficit d'investissement de fin 2019 et le remboursement du capital des emprunts, concernent le report des restes à réaliser sur les dépenses engagées en 2019.

Seraient également prévues des inscriptions budgétaires (ou réinscriptions pour les programmes déjà prévus en 2019 pour lesquels les engagements n'étaient pas réalisés en fin d'année) pour le changement de l'éclairage de la halle de sports, l'acquisition de matériels divers, le renouvellement des vélos à l'école, la réfection partielle du chauffage à l'école, un programme de voirie 2020 (dont les estimations restent à affiner), le cimetière.

Le conseil municipal a pris acte de ces éléments pour la poursuite de la préparation budgétaire.

**Personnel communal – synthèse des entretiens annuels.**

Mme FOUQUET-ALARY a fait une brève synthèse des entretiens annuels. Quelques acquisitions de matériels seraient à voir (balayeuse pour les salles, plaques de cuisson, adoucisseur d'eau à la cantine notamment).

**Questions diverses.**

- Urbanisme : aucun permis n'a été déposé ou accordé depuis le dernier conseil.
  
- Circulation chemin de la Brasserie : Mme le Maire fait un point et indique que le comptage des véhicules doit être posé dans les jours à venir.
  
- Prochain conseil : il est prévu le 3 mars 2020.